

L'air du temps



n°154

Juillet 2016

Sommaire

- ▶ Réseau d'assainissement de La Balme
- ▶ Eglise : choix pour l'avenir
- ▶ Drainage du terrain du Bécha
- ▶ Agriculture : vers une AFP des Coulmes ?
- ▶ Info routes : le calendrier des travaux
- ▶ Mission locale : la Garantie Jeunes
- ▶ Sortir, se divertir : Ecran libre, Caméra en campagne, concours de pétanque...

La vie de la commune c'est aussi sur : <http://www.rencurel-vercors.fr/>



Air du temps

1936 - 2016. Voilà 80 ans que Léo Lagrange attachait son nom à une conquête sociale majeure : le droit au repos et au dépaysement ! Et, juste retour des choses, l'association qui porte son nom (et qui gère le Centre des Coulmes) fête cette année sa mémoire et son action.

Cette conquête sociale est aussi devenue une opportunité pour développer une activité économique essentielle dont Rencurel a bénéficié et bénéficie encore. Cependant, les temps changent, les habitudes de consommation et les attentes des vacanciers évoluent. Les professionnels doivent s'adapter.

S'adapter sans perdre son âme toutefois. C'est tout l'enjeu de la réflexion entamée autour du Col de Romeyère et du tourisme sur notre commune.

Mais que serait le tourisme sans tous ceux qui font vivre le territoire au quotidien et, depuis longtemps, laissent leur empreinte sur les paysages. Empreinte qui se transforme au fil du temps en patrimoine à sauvegarder et à valoriser et contribue à l'attractivité de notre commune.

Au premier rang d'entre eux, les paysans !

Sauvegarder une pratique agricole respectueuse des hommes qui la développent et de l'environnement qui la supporte est en enjeu majeur pour les années qui viennent. Parce que les intérêts sont parfois contradictoires, le chemin est semé d'embûches. Mais d'aucuns ne qualifiaient-ils pas les congés payés de « conditions presque utopiques » en 1936 ? Alors...

Michel Eymard, Maire

RENCUREL
Judi 14 Juillet

BAL POPULAIRE
FEU D'ARTIFICE

A partir de 20 h - entrée gratuite

Cour de l'école du village
Buvette Restauration

Une Organisation
LES AMIS DES COULMES Commune de **RENCUREL**

SI CE WEEK-END VOUS POSEZ VOS FESSES SUR LE SABLE, C'EST PARCE QUE D'AUTRES ONT BOUGÉ LES LEURS.

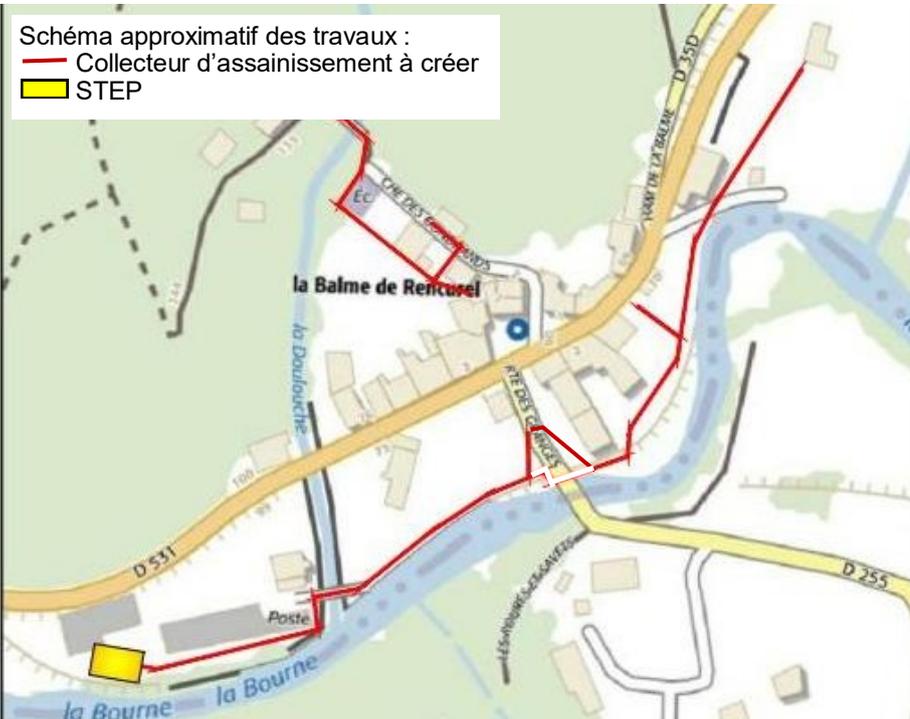
Voir p.8

EAU ET ASSAINISSEMENT

Projet de La Balme

La création du réseau d'assainissement et de la STEP de La Balme ainsi que la rénovation du réseau d'eau potable, chemin des Gondrans, ont fait l'objet de délibérations lors des séances du Conseil municipal des 15 et 30 juin.

Une réunion avec les entrepreneurs a également eu lieu.



Le montant de la PAC pour La Balme a été fixé au même montant que sur La Lauze et Feuilletière, à savoir 3 000€ par propriétaire d'un logement.

Un propriétaire qui possède plusieurs logements dans le même immeuble devra en outre s'acquitter d'une 1/2 PAC par logement supplémentaire. Les propriétaires d'hôtels ou de chambres d'hôtes s'acquitteront en outre d'une 1/2 PAC par groupe de 5 chambres.

Une 1/2 PAC sera également perçue pour un local abritant une activité professionnelle.

La PAC pourra être réglée en une fois ou répartie sur 5 ou 10 trimestres.

Le collecteur principal est, en général, réalisé sur le domaine public et les boîtes de branchement sont posées en limite de propriété. A La Balme, comme ce fut le cas sur La Lauze et Feuilletière, il est indispensable de traverser (avec l'accord des propriétaires) quelques propriétés privées pour faciliter les branchements privés et réduire les coûts. **Une indemnité sera versée aux propriétaires qui donnent leur accord pour que le collecteur principal d'assainissement traverse leur propriété. Celle-ci a été fixée à 3 € par mètre linéaire et 50 € par regard. Une convention devra être signée entre le propriétaire et la commune.**

Les branchements privés (de la boîte de branchement à l'habitation), sont, réglementairement, entièrement à la charge des propriétaires qui ont 2 ans pour se raccorder après la pose de la boîte de branchement.

Comme pour La Lauze et Feuilletière, la commune peut réaliser ces travaux dans le cas du marché global et elle peut, alors, participer financièrement en prenant en charge un pourcentage du coût réel des travaux. **Le montant de la participation de la commune est fixé à 50%. Une convention devra être signée entre le propriétaire et la commune.** Si le propriétaire veut réaliser lui-même son branchement, les frais seront entièrement à sa charge et **le contrôle après travaux lui sera facturé 100 €.**

Une **réunion publique** en présence du bureau d'études (Alp'Etudes) et des entreprises retenues pour les travaux (groupement Carre - ETPE pour le réseau eau potable et assainissement, Toutenvert pour la création de la STEP) aura lieu le **lundi 25 juillet à 18h, salle du Coucourou, à La Balme.**

La réunion portera sur le calendrier et le déroulement des travaux et sur toutes les questions que se posent les usagers.

Le démarrage des travaux est prévu pour le lundi 22 août.

Emprunts

Deux emprunts à la Caisse d'Epargne ont été décidés, à la majorité, par les élus pour les travaux sur le réseau d'eau (La Balme et travaux sur les captages) et la création du réseau d'assainissement et de la STEP de La Balme :

- Un emprunt long terme d'un montant de 190 000 € au taux fixe de 1.96% sur 20 ans destiné à couvrir le reste à charge de la collectivité
- Un emprunt court terme de 180 000 € au taux fixe de 0.98% sur 3 ans qui permet de couvrir les dépenses en attendant le versement des subventions, le remboursement de la TVA et le paiement de la participation financière à l'assainissement collectif (PAC) par les usagers.

Eau et assainissement : le prix facturé

Pour que la commune soit éligible aux subventions accordées par le Département pour la création ou la rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement, il faut maintenant satisfaire à 2 critères :

- Un critère technique (pour l'eau potable, rapport entre la consommation et la longueur du réseau ; pour l'assainissement, pourcentage de branchements)
- Un critère de prix au m³

Les tarifs actuels étant compatibles avec ces critères, les élus ont décidé de les conserver au même niveau.



Relevé des compteurs

La date du relevé des compteurs d'eau approche !

Pour les compteurs d'eau situés à l'extérieur : merci de vérifier l'accessibilité des regards.



Pour les compteurs situés à l'intérieur des habitations : merci de faire le relevé de l'index (m³ uniquement) et de déposer une fiche dans la boîte à lettres de la mairie avec les éléments suivants : nom et prénom, adresse, index du compteur et date du relevé.

EGLISE

Un peu d'histoire

Lors du mandat précédent, la commune avait défini des orientations concernant l'avenir du bâtiment de l'église :

- la prise en compte des obligations qui lui sont faites en terme de lieu de culte
- les besoins à satisfaire sur la commune en terme de salles
- les préconisations architecturales.

Ces orientations avaient été reprises dans un cahier des charges en vue du recrutement d'un cabinet d'architectes, en complément des préconisations techniques destinées à traiter les désordres apparus depuis de nombreuses années sur le bâtiment et qui avaient entraîné sa fermeture au public.

Le cabinet d'architectes Costaz et Gaillard avait été retenu par la commune dans le cadre d'un contrat cadre.

Le cabinet Costaz et Gaillard avait présenté 5 scénarii à la commune :

1. Conservation totale de l'église – Usage uniquement culturel
2. Conservation totale de l'église, avec aménagement d'un espace culturel à l'intérieur. Principe de la boîte dans la boîte.
3. Démolition complète du bâtiment et reconstruction de 2 espaces à vocation culturelle d'une part et culturelle d'autre part.
4. Démolition partielle, avec création d'un nouvel espace culturel accolé à la partie de l'église conservée.
5. Démolition de l'église à l'exception du clocher, avec création d'un nouvel espace culturel accolé au clocher.

Les scénarios 2 et 4 avaient été retenus l'attention de la commune, mais le travail de l'équipe d'architectes s'était heurté à l'avis de son bureau de structure qui estimait le scénario 4 inenvisageable car ne pouvant satisfaire à la norme sismique actuelle (Eurocode 8).

L'avis d'un bureau spécialisé dans les bâtiments anciens avait été jugé nécessaire concernant l'obligation à se conformer à l'Eurocode 8. Et c'est le cabinet BMI qui avait été retenu.

Dans sa notice structure remise le 8/11/2013, le cabinet BMI :

- A validé le scénario 4 au motif que : *« Dans le cas des monuments anciens, il n'est pas nécessaire de soumettre la structure de l'existant à la norme parasismique actuelle (Eurocode 8). Cependant, en cas de travaux modifiant le comportement structurel, ces derniers doivent être prévus de manière à ne pas augmenter la vulnérabilité du bâtiment au risque sismique. »*
- A émis, en marge de sa mission pre-

mière, un avis sur la nature des désordres qui affectent ce bâtiment.

Cet avis remettait en cause l'hypothèse formulée en 2005 (désordres provenant du sous-sol de l'église) sur laquelle reposaient tous les projets de réhabilitation par la suite.

Une mission a ensuite été confiée au LERM pour une analyse des pierres des piliers afin de confirmer ou d'infirmer l'hypothèse BMI.

Cette hypothèse ayant été validée par le LERM, la nature des travaux pour réhabiliter le bâtiment changeait de nature.

Le cabinet Costaz se retirant du dossier, BMI a été chargé de terminer la mission diagnostic. Seule l'hypothèse de la conservation du bâtiment dans son intégralité a été chiffrée.

Et maintenant ?

Avant de poursuivre, indépendamment des questions de budget, le 15 juin, le Conseil s'est prononcé sur :

1. L'avenir du bâtiment

Le choix d'une **double vocation** (culturelle et culturelle) a été confirmée à l'unanimité

2. Le choix architectural

La majorité des conseillers s'est prononcée pour la **conservation du bâtiment dans son ensemble** avec aménagement d'un espace culturel à l'intérieur (principe de la boîte dans la boîte).

Une réunion publique pour soumettre le choix des élus à l'avis de la population sera organisée. La question du financement reste entière.

Réouverture de l'église ?



Des capteurs ont été installés sur les fissures du bâtiment il y a 6 mois et les indications de mouvement relevées mensuellement.

Un courrier sera adressé à BMI pour demander si les résultats constatés peuvent permettre la réouverture du bâtiment en toute sécurité. L'avis du Service du patrimoine du Département de l'Isère sera également sollicité.

La question du maintien ou non des armatures sera également posée.

BRÈVES DU CONSEIL

Les questions de l'eau, de l'assainissement et du devenir du bâtiment de l'église n'ont pas été les seules questions traitées lors des séances des 15 et 30 juin du Conseil municipal.

Terrain du Bécha

Afin de rendre définitivement constructible une partie du terrain du Bécha, des travaux de drainage définis par Alpes Géo-Conseil sont nécessaires.

A l'issue d'une consultation d'entreprises (4 offres déposées) c'est l'entreprise Fanjas Laurent Travaux Publics (FLTP) qui a été retenue pour un montant de 9 985 €.

Accessibilité des bâtiments communaux

Conformément à l'agenda déposé auprès de la DDT (cf. *L'Air du Temps* n° 147 - décembre 2016), des travaux de mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite seront engagés cet été à l'école du village et salle du Coucourou : création de rampes d'accès, remplacement de menuiseries, réaménagement ou création de toilettes...

Indemnités aux personnels

- Une **indemnité mensuelle d'administration** et de **technicité** (IAT) est attribuée aux agents communaux de catégorie C et B dont l'indice brut de rémunération n'excède pas 380
- Une **indemnité d'exercice de missions de préfet** (IEMP) est attribuée aux agents communaux de catégorie B dont l'indice brut de rémunération excède 380, en fonction de leur implication dans le travail.

Le Conseil a voté l'enveloppe nécessaire au paiement de ces indemnités.

Divers

Souvenir Français : subvention de 65 € pour participation à l'achat du drapeau du Comité Royans Vercors Isère.

Vercors TV : adhésion de la commune à Vercors TV (montant : 100 €)

Dématérialisation des échanges avec la Trésorerie

: à compter du 1er janvier 2017 titres de recettes, mandats et pièces justificatives devront progressivement être conçus, signés et transmis électroniquement à la Trésorerie. La commune a signé avec le Centre de gestion 38 une convention d'accompagnement pour la mise en œuvre de ces nouvelles procédures (montant de l'adhésion : 382 €, coût de fonctionnement annuel : 168 €).

Affouage : voir *L'Air du temps* n°153 de juin 2016

AGRICULTURE CÔTÉ COULMES : UNE ASSOCIATION FONCIÈRE PASTORALE ?

Le 3 juin dernier s'est tenue à la Balme une réunion de l'ensemble des propriétaires potentiellement concernés par le projet d'association foncière pastorale (AFP) dans les Coulmes (cf *Air du Temps* - ADT - n°148 de janvier 2016). Cette réunion avait pour but de présenter ce qu'est une AFP (intervention d'Hervé Weisbrod, expert du service foncier de la Chambre d'Agriculture de l'Isère - CAI) et d'échanger à propos de ce projet, qui en est au stade de l'idée.



Rappelons qu'une AFP est **une association de propriétaires à vocation exclusivement pastorale, dont l'objectif est de lutter collectivement contre la déprise agricole et l'enfrichement des zones difficiles d'entretien**, dans l'intérêt des propriétaires, des agriculteurs et de la commune. C'est un outil pour fédérer les propriétaires fonciers, pour entretenir ces zones et doter les agriculteurs de surfaces exploitables pérennes. Il permet de plus, uniquement dans le cas d'une AFP autorisée, d'accéder à des aides financières pour le débroussaillage, la création d'accès, de points d'eau, de clôtures, et... d'exonérer les propriétaires de l'impôt foncier. **Les propriétaires restent pleinement propriétaires de leurs terres** et leurs droits sont inchangés ; le but de l'AFP est « seulement » de maintenir ouverts les espaces de prairies et de pâturages

La participation à cette réunion a été importante, puisqu'une trentaine de personnes étaient présentes, représentant environ 30 comptes-propriétaires sur les 56 concernés (soit entre 60 et 85% des surfaces concernées représentées par un des propriétaires). Bien sûr, cette « bonne » participation marque aussi bien l'intérêt que les craintes des propriétaires..., qui se sont largement exprimés lors de la réunion. Un document synthétique sous forme de « *questions-réponses à propos de l'AFP* » leur sera envoyé et sera mis en ligne sur le site de la commune dans le courant de l'été.

Un **premier périmètre d'étude**, volontairement assez large, avait été pré-identifié par un groupe d'agriculteurs de la commune et quelques élus, aidés de la Fédération des Alpages de l'Isère (FAI) ; ce groupe s'était réuni suite à la journée « Eductour » dédiée aux « outils de gestion foncière

pastorale » organisée par l'Association de Promotion de l'Agriculture du Parc (APAP) du Vercors en fin d'année dernière (cf ADT n°148). Sur la base de ce premier périmètre « large », la CAI a travaillé sur les photographies aériennes pour éliminer les zones clairement boisées du périmètre (cf carte jointe). Néanmoins, **ce périmètre d'étude reste encore à affiner**, d'une part en fonction de la nature précise (taillis, prés...), de l'intérêt fourrager et de l'état d'entretien actuels des parcelles, et d'autre part, en fonction de la volonté des propriétaires. **Des contacts seront pris en ce sens par l'équipe municipale avec les principaux propriétaires** dans le courant de l'été, afin de décider des suites à donner à ce projet. N'hésitez pas à contacter la commune si vous avez des questions ou si vous voulez faire part de votre avis.

Hélène Lucyszyn

¹ 83 propriétaires, copropriétaires ou usufruitiers du secteur des Coulmes avaient été invités.

² Il existe deux types d'AFP :

- l'AFP « libre » : chaque propriétaire est libre d'adhérer ou non, mais l'AFP « libre » n'ouvre pas droit aux avantages financiers que l'AFP autorisée permet.
- l'AFP « autorisée » : le périmètre arrêté suite à l'enquête publique fixe toutes les parcelles obligatoirement incluses dans l'AFP, à la condition qu'au moins 50% des propriétaires représentant 50% de la surface totale soient d'accord.

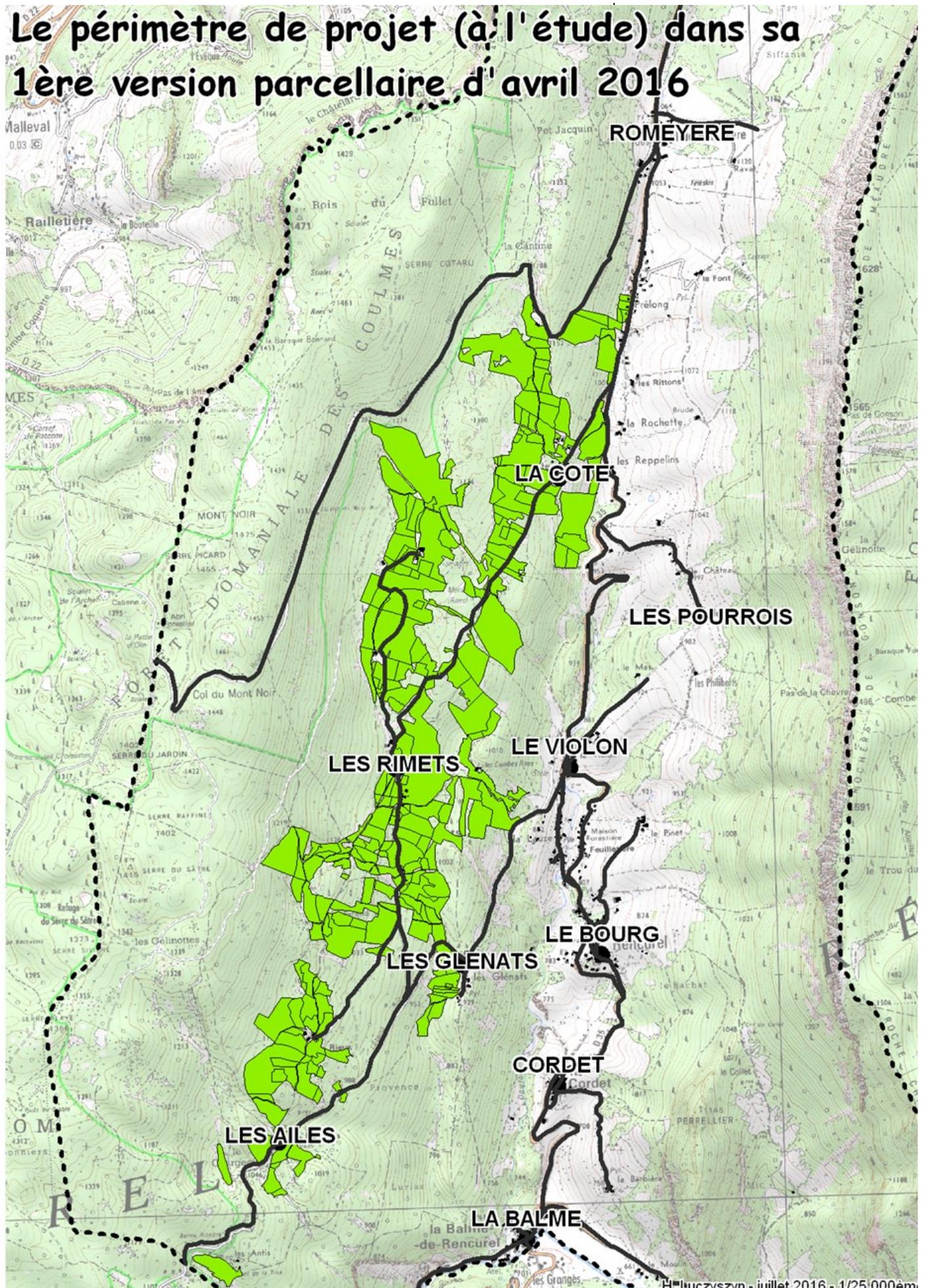
³ Aides auxquelles les propriétaires n'ont pas droit individuellement.

⁴ Si le propriétaire assume déjà cet entretien de lui-même, ou via un fermage, l'AFP ne changera donc rien pour lui.

⁵ Il y a un compte-propriétaire par groupe de parcelles en indivision, avec copropriétaires ou usufruitiers.

Préparer l'avenir

Le périmètre de projet (à l'étude) dans sa 1ère version parcellaire d'avril 2016



RAI

La Balme de Rencurel
CONCOURS DE PÉTANQUE



Inscriptions à 10h

Début du concours à 10h30

10 € la doublette

BUVETTE - BARBECUE -
GLACES à L'ITALIENNE

MOLKKY

(Jeu nordique de quilles en bois)

Dimanche 14 août

Organisé par Rencurel Animation Initiative
et Les Amis des Coulmes

Danse de salon



Samedi 9 juillet une dizaine de personnes de tous âges se sont retrouvées à la salle du Coucourou pour une initiation danse de salon. Cette après-midi proposée par RAI, a été animée par Nicole Dreosto, professeur de danse à la MPT de La Chapelle-en-Vercors.

Après avoir appris quelques pas de danse country, les « élèves » ont découvert le tango ainsi que le paso doble. Pour clôturer, des démonstrations de rock'n'roll et de cha cha cha ont permis à chacun de se familiariser avec de nouveaux pas.

Une ambiance bon enfant, beaucoup de rires Avec peut-être d'autres sessions à l'automne ! Qui sait ?

Hélène Duthy

INFO ROUTES

Travaux de sécurisation

- **Route des Gorges de la Bourne entre La Balme de Rencurel et le carrefour avec la route des grottes de Choranche :**
elle sera totalement fermée à la circulation du lundi 5 septembre à 8h30 au vendredi 23 septembre à 17h30.
La route sera ensuite ouverte.
Les travaux se poursuivront sous alternat mais sans restriction de gabarit.
- **Route des Gorges de la Bourne en amont de Goule Noire :**
en septembre, les travaux de réfection d'un ouvrage d'art se feront sous alternat, sans restriction de gabarit.
La route sera ensuite fermée quelques jours en journée pour permettre la réfection de la chaussée. Les dates ne sont pas encore connues.
- **Route des Ecouges :**
elle sera totalement fermée à la circulation du 29 août au 28 octobre.
- **Route de Malleval-en-Vercors par les Gorges du Nant :**
elle sera totalement fermée à la circulation du mardi 16 août au vendredi 28 octobre.
- Cet été le Département répare la route forestière du Mont Noir de manière à ce qu'elle puisse servir de route de secours lors de la fermeture de la route des Ecouges.

MISSION LOCALE

Un nouveau dispositif d'accompagnement vers l'emploi pour les 18-25 ans : LA GARANTIE JEUNES

Dès le 5 septembre 2016, la mission locale Pays Sud Grésivaudan accueillera les premiers jeunes sur son nouveau dispositif « La Garantie jeunes » (porté et financé par le ministère de l'emploi et le FSE).

Les jeunes de 18-25 ans, sans emploi, sans formation, déscolarisés, avec un faible niveau de ressources pourront prétendre à la Garantie Jeunes.

L'objectif est de les emmener vers une autonomie sociale, financière et professionnelle en renforçant leurs compétences par des immersions répétées au sein des entreprises.

Chaque jeune s'engagera sur un an et aura un accompagnement collectif et individualisé.

Une allocation sera allouée.



- Vous vous sentez prêt à vous investir et vous êtes disponible !
- La Mission locale est là pour vous aider, à constituer votre dossier, qui sera examiné en commission d'entrée.



Mission Locale Pays du Sud-Grésivaudan
7 rue du Colombier - BP63
38162 SAINT-MARCELLIN CEDEX
Tél. : 04 76 38 83 42 - Fax : 04 76 38 04 94
missionlocale@pays-saint-marcellin.fr

LA GARANTIE JEUNES

- Vous avez entre 18 et 25 ans.
- Vous souhaitez devenir autonome financièrement.
- Vous voulez définir et mettre en oeuvre un projet pour votre avenir.
- Vous désirez vous investir dans une démarche dynamique vers l'emploi !

Une démarche personnalisée fondée sur le principe de l'emploi d'abord et de mises en situation professionnelle.



C'EST À FAIRE !

Ne manquez pas les n° spéciaux de l'été de L'Air du Temps ! Ils seront en ligne ou dans vos boîtes à lettres avant la fin juillet.
Adultes et enfants vous aurez jusqu'au 30 septembre pour tenter de remporter le trophée 2016 !

WANTED !
On recherche d'urgence ce livre !
A glisser dans la boîte à lettres de la mairie.
Merci !



Au jour, le jour...

AGENDA Juillet/Août

Quand	Quoi	Où	Par qui
Judi 14 juillet à partir de 20h	Soirée festive	Village	Les Amis des Coulmes
Judi 14 juillet à 22h30	Feu d'artifice	Village	Commune
Judi 21 juillet à 18h30	Conseil municipal	Mairie	
Du vendredi 15 juillet au jeudi 25 août	Festival des Coulmes	Voir programme ci-dessous	ARS
Vendredi 22 juillet	Repas d'été	La Scie	Club de la Doulouche
Vendredi 22 juillet à 20h30	Cinéma : <i>La ligne de partage des eaux</i>	Salle du Coucourou	Ecran libre
Lundi 25 juillet à 18h	Réunion publique Assainissement La Balme	Salle du Coucourou	Commune
Du lundi 1 ^{er} au vendredi 5 août	Caméra en campagne	Salle des fêtes St Julien-en-Vrs	
Dimanche 14 août	Concours de pétanque	La Balme de Rencurel	RAI et Les Amis des Coulmes



FESTIVAL DES COULMES 2016 MUSIQUES AU CŒUR DU VERCORS

Proposé par l'ASSOCIATION DES RENCONTRES SYMPHONIQUES

Vendredi 15 JUILLET 20h30
HÔTEL RESTAURANT CŒUR DES MONTAGNES, COL DE ROMEYERE
JAZZ - SEXTETT DE L' ARS

Vendredi 22 JUILLET 20h30
CENTRE LEO LAGRANGE DES COULMES, COL DE ROMEYERE
DROLES DE DAMES

Mercredi 28 JUILLET 20H30
CENTRE LEO LAGRANGE DES COULMES, COL DE ROMEYERE
ENSEMBLE J.B- PROJECT

Judi 04 AOUT 21H00
COUVENT DES CARMES, BEAUVOIR EN ROYANS
ENSEMBLE BAROQUE LE PARNASSE

Judi 11 AOUT 17H30
CENTRE LES COULMES, COL DE ROMEYERE
CONCERT DES STAGIAIRES DE L' ARS

Vendredi 12 AOUT 20H30
CENTRE LES COULMES, COL DE ROMEYERE
JAZZ / OCTETT DE L' ARS

Lundi 15 AOUT 20H30
HÔTEL RESTAURANT CŒUR DES MONTAGNES, RENCUREL
ENSEMBLE TEMPO PRIMO

Judi 25 AOUT 20H30
CENTRE LES COULMES, COL DE ROMEYERE
ENSEMBLE MUSICAL LATINO

AVEC LE SOUTIEN DE:



C'EST À NOTER

Le secrétariat de mairie sera fermé du lundi 8 août au vendredi 26 août inclus

Une permanence sera assurée les mercredis 17 et 24 août de 14h30 à 16h30

Il est possible de laisser des messages sur le 04 76 38 97 48 ou sur la boîte courriel de la mairie rencurel.mairie@orange.fr

L'Agence postale sera fermée du mercredi 10 août au mercredi 24 août inclus

REMERCIEMENTS

M. et Mme PINAT Claude, parents de Maxence PINAT, remercient les personnes ayant récupéré leur petit caniche beige le 1^{er} avril 2016.



TAD Août / Septembre

Renaud Callet vous emmène

à Villard de Lans

Judi 4 août
Mardi 6 septembre
Judi 22 septembre

à St Marcellin

Mardi 23 août

Tarif aller-retour : 5 €
N'oubliez pas de réserver au 0820 08 38 38

L'air du temps n°154

Bulletin mensuel de Rencurel
615, rue de la mairie - 38680 RENCUREL
Tel : 04 76 38 97 48
Courriel : rencurel.mairie@orange.fr

Dépôt légal : juillet 2016
Directeur de la publication : Michel Eymard
Maquette et mise en page : Michel Eymard

Tirage en 180 ex. : Vigny-Musset Repro
50, Allée des 2 Mondes 38100 GRENOBLE
Ont contribué à ce numéro (textes et photos) : Hélène Duthy, Michel Eymard, Hélène Luczyszyn, Cyril Perroteau et des associations

